

République Française

Département de l'Oise

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES SABLONS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS N°11/2024

Séance du 21 Mars 2024

Nombres de Membres		
En exercice	Présents	Votants
42	32	34

L'an deux mille vingt quatre, le 21 Mars 2024 à 18h00, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle Olivier Métra à Bornel, sous la présidence de Madame Nathalie RAVIER, Présidente.

Présents :

Date de Convocation
7 mars 2024

ANDEVILLE

Jean-Charles MOREL
Gilbert AUDINET
Pascale AYNARD

Date d'Affichage
07/03/24

BEAUMONT-LES-NONAINS

Valéry BEAUVISAGE

BORNEL

Dominique TOSCANI
Alice CAMPAGNARO
Emmanuel PIGEON
Christiane TOSCANI

Objet de la Délibération

**PROGRAMME DE
DÉPLOIEMENT D'«
INFRASTRUCTURES
DE RECHARGE POUR
VÉHICULES
ELECTRIQUES ET
HYBRIDES
RECHARGEABLES
(IRVE) » SUR LE
TERRITOIRE DU
SYNDICAT
D'ENERGIE DE L'OISE**

CHAVENCON

Mireille LUTZ
Daniel CARTAYRADE
(suppléant)

CORBEIL-CERF

Laurent CHEVALLIER

ESCHES

Denis VANHOUTTE

HENONVILLE

Hervé LE MAREC

LABOISSIERE EN THELLE

Jean-Jacques THOMAS
Sylvie COURTAUT
(suppléante)

LA DRENNE

Jean-Sébastien DELAVILLE

LES HAUTS TALICAN

Philippe LOGEAY

LORMAISON

Philippe FREMONT

MERU

Nathalie RAVIER
Adelafid MOKHTARI
Lydie LEDARD
Hugues DE LEON
Frédérique LEBLANC
Georges CHAMPENOIS
Philippe KIESSAMESSO
Sylvain TAMBURRO
Olivier CROISIC
Françoise ETIENNE

MONTCHEVREUIL

Christiane VIGNOLI
(suppléante)

MONTS

Didier BOUILLIANT

POUILLY

Daniel CAUCHIES
Michel GUILLIN
(suppléant)

SAINT-CRÉPIN-IBOUVILLERS

Alain LETELLIER

VALDAMPIERRE

Laurent MERMET
(suppléant)

VILLENEUVE LES SABLONS

Christian NEVEU
Lydia OEUVRARD
(suppléante)

Absents excusés :

Madame Line COURVILLE
Madame Laurence DESCHEPPER
Monsieur Dany GOURET
Madame Virginie PIERREL
Monsieur Mustapha CHAREF
Madame Annie LEROY
Monsieur Eddie VANDENABEELE

Pouvoirs :

Madame Catherine HERMAN à Monsieur Christian NEVEU
Madame Aldijia DAHMOUN à Madame Nathalie RAVIER

Monsieur Olivier CROISIC est désigné secrétaire de séance.

Soit 32 délégués présents ou représentés, formant la majorité des membres du Conseil Communautaire.

OBJET : PROGRAMME DE DÉPLOIEMENT D'« INFRASTRUCTURES DE RECHARGE POUR VÉHICULES ELECTRIQUES ET HYBRIDES RECHARGEABLES (IRVE) » SUR LE TERRITOIRE DU SYNDICAT D'ENERGIE DE L'OISE

Le Syndicat d'Energie de l'Oise (SE60) a mis en oeuvre un projet de déploiement de bornes de recharge des véhicules électriques et hybrides qui permet de mailler le territoire.

Le réseau des bornes Mouv'Oise a pour objectif de rassurer les utilisateurs sur leur capacité à compléter leur autonomie en cours de route.

Chaque borne Mouv'Oise est équipée de deux prises pour les voitures (22 kVA pour chaque prise type 2S de standard européen) et de deux prises pour les deux roues (prise type EF de 3 kVA), permettant de recharger deux véhicules simultanément.

Ce réseau de borne est complété d'un service public de recharge privilégiant l'interopérabilité et l'accès à tous les utilisateurs.

Les bornes sont communicantes et reliées à un central de supervision permettant de connaître sa localisation et sa disponibilité.

Les coûts d'investissement de ce projet sont financés par le SE60 sur ses fonds propres, les communes, divers partenaires financiers (Conseil Départemental, Etat.).

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture

Le

et publication ou
notification

du

Concernant les coûts de fonctionnement, l'ingénierie globale et le suivi administratif sont assurés par le SE60. Les autres coûts (entretien et dépannage, suivi cartographique, supervision, abonnement électrique et consommation d'électricité) évalués à 1 250 € TTC / an / borne, sont financés par les communes ou les communautés.

Le territoire de la Communauté de Communes compte d'ores et déjà 12 bornes Mouv'Oise.

Les communes de ESCHEs et LORMAISON souhaitent être dotées d'une borne pour laquelle la participation de la Communauté de Communes est sollicitée pour le fonctionnement.

Le Conseil Communautaire,

après en avoir délibéré à l'unanimité,

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L. 2224-37, permettant le transfert de la compétence « infrastructures de charge pour véhicules électriques » (création et entretien des bornes, exploitation du service) aux autorités organisatrices d'un réseau public de distribution d'électricité visées à l'article L. 2224-31 du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 29 novembre 2013 portant modification des statuts du Syndicat d'Energie de l'Oise (SE60) à compter du 1^{er} janvier 2014 et notamment l'article 4.6 desdits statuts habilitant le Syndicat à exercer, aux lieux et place des communes qui en font la demande, la compétence mentionnée à l'article L. 2224-37 du CGCT.

Vu les statuts du Syndicat d'Energie de l'Oise (SE60) en vigueur.

Considérant que le SE60 a souhaité engager un nouveau programme de déploiement d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables (IRVE), et ce à travers un maillage cohérent couvrant l'ensemble de son territoire.

Vu les conditions techniques, administratives et financières d'exercice de la compétence « infrastructures de charge pour véhicules électriques », telles qu'annexées à la présente délibération.

Vu la délibération du Bureau Syndical du 30 juin 2022 approuvant le barème de financement des bornes de recharge.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture

Le

et publication ou
notification
du

Considérant l'intérêt du déploiement de ce projet sur son territoire communautaire,

Valide le projet de déploiement d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques et hybrides sur les communes de son territoire.

Décide de participer au financement du coût de

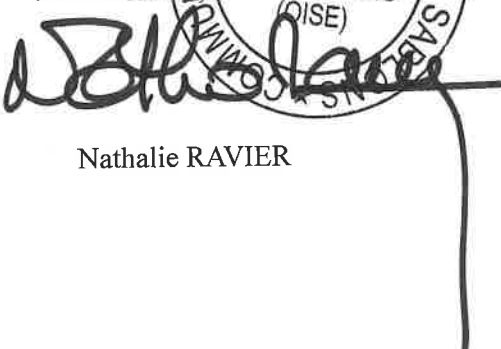
fonctionnement des bornes de recharge installées sur le territoire communautaire, conformément aux conditions techniques, administratives et financières d'exercice de la compétence ci-annexées,

S'engage à inscrire les dépenses correspondantes au budget communautaire et donne mandat à Madame la Présidente pour régler les sommes dues au SE60.

Autorise Madame la Présidente à signer tout document en lien avec cette opération.

Fait et délibéré,
les jours, mois et ans sus-dits,

La Présidente



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES SABLONS
SIEGE :
VILLENEUVE
LES SABLONS
(OISE)

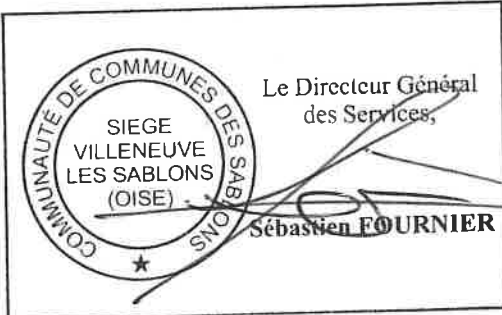
Nathalie RAVIER

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture

Le **25 MARS 2024**

et publication ou notification

du **25 MARS 2024**



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES SABLONS
SIEGE
VILLENEUVE
LES SABLONS
(OISE)

Le Directeur Général
des Services,
Sébastien FOURNIER

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : COMMUNAUTE DE COMMUNES DES SABLONS

Utilisateur : FOURNIER Sebastien

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	DEL202411
Objet :	Délibération n°2024-11 - Programme de déploiement d'IRVE sur le territoire du Syndicat
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2024-03-21 00:00:00+01
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.10 - Divers
Identifiant unique :	060-246000582-20240321-DEL202411-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 060-246000582-20240321-DEL202411-DE-1-1_0.xml	text/xml	927 o
Document principal (Délibération) Nom original : N°11_20240325144445.pdf Nom métier : 99_DE-060-246000582-20240321-DEL202411-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	217.4 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	25 mars 2024 à 16h08min41s	Dépôt initial
En attente de transmission	25 mars 2024 à 16h08min42s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	25 mars 2024 à 16h08min43s	Transmis au MI
Acquittement reçu	25 mars 2024 à 16h08min54s	Reçu par le MI le 2024-03-25